

► **À quand une évaluation bienveillante pour les enseignants ?**

**A**vec le protocole **PPCR**, les modalités d'évaluation des enseignants ont été totalement modifiées.

Désormais, le rendez-vous de carrière permet une évaluation plus fine de la valeur professionnelle. Il donne lieu à un compte-rendu assorti d'une appréciation générale sur lesquels l'enseignant peut formuler des observations écrites. L'appréciation finale (*À consolider, Satisfaisant, Très Satisfaisant, Excellent*) est ensuite arrêtée par le DASEN ou le recteur, en l'occurrence pour les enseignants du second degré détachés à l'étranger, la cheffe de la 29<sup>e</sup> base, et communiquée mi-septembre aux intéressés.

Et là, ô surprise ! **l'appréciation finale ne reflète pas du tout le compte-rendu.**

L'un se retrouve avec *Très satisfaisant* alors qu'il avait une large majorité d'*Excellent*. L'autre et ses *Très satisfaisant* ou *Excellent* reçoit un pauvre *Satisfaisant*. **Or cette appréciation n'est pas anodine car elle conditionne le passage plus ou moins rapide à la hors-classe ou l'accélération de carrière au 6<sup>e</sup> ou au 8<sup>e</sup> échelon.** C'est l'incompréhension totale.

Il y a pourtant une explication à cela. Les appréciations finales sont contingentées puisqu'elles conditionnent les promotions : pour la hors-classe par exemple, c'est 10 % d'*Excellent* et 45 % de *Très Satisfaisant*. Faut-il pour autant renoncer à contester cette appréciation finale ? Non, et nous vous donnons sur le site du syndicat quelques éléments pour le faire.

**Le Sgen-CFDT revendique depuis longtemps l'avancement identique pour tous et la déconnexion entre évaluation et promotion, la classe exceptionnelle servant alors à reconnaître l'engagement plus important de certains.**

Ce serait là la clé pour une évaluation bienveillante des enseignants.